

CERTIFICATION DES COMPTES ET GESTION DES RISQUES SUR LES RECETTES PMSI

PASSER D'UN CONTRÔLE QUALITÉ ARTISANAL À UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE DE CONTRÔLE INTERNE

Depuis 2015 les hôpitaux publics dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80M€ sont entrés dans le processus de certification des comptes nécessitant une méthodologie beaucoup plus exigeante que celle actuellement en œuvre dans les établissements ESPIC. Aussi, les commissaires aux comptes sont poussés par leur organisme de surveillance à augmenter le degré d'exigence pour les établissements de santé privés avec une formalisation et une traçabilité détaillée de la démarche et des actions de contrôle de la qualité ainsi qu'une étape de cartographie des risques sur la production PMSI. Ces processus sont très similaires à ceux nécessaires dans le cadre de FIDES et permettront aux établissements qui

auront su les mettre en œuvre de trouver un bénéfice élargi.

Le décret 2018-1254 du 26 décembre 2018 indique que le médecin DIM responsable coordonne l'élaboration et contribue à la mise en œuvre du plan d'assurance qualité des recettes, destiné à garantir l'exhaustivité et la qualité des données transmises et à fiabiliser les recettes de l'établissement. Les conditions d'accès aux données personnelles des patients sont précisées ainsi que les obligations de secret qui s'imposent.

La formation permettra d'apporter les outils nécessaires à la sécurisation de cette nouvelle responsabilité des DIM.

OBJECTIFS

- Comprendre les attendus de la mission des DIM dans la certification des comptes
- Repérer une démarche de construction et d'analyse des risques de la production PMSI
- Identifier des actions à mettre en place pour remédier aux risques notamment en terme de formalisation des processus et de traçabilité des actions
- Appréhender une formalisation sécurisant l'exercice du métier et le travail en équipe

CONTENU

Le contexte

- La réglementation et les référentiels
- Les impacts liés à l'arrivée de FIDES
- Retour d'expérience d'un DIM expert dans le cadre d'un contrôle par un commissaire aux comptes (CAC) : analyse du process, analyse des résultats sur la qualité du codage et indicateurs

Qu'est ce qu'une cartographie des risques ?

- Comment identifier les risques : disponibilité de l'information, sur et sous valorisation, traçabilité...
- Comment les formaliser via une cartographie

Formaliser un plan d'assurance qualité

- Quels indicateurs de suivi et de pilotage ?
- Quelle traçabilité des actions quotidiennes du DIM ?



INTRA



Nous
contacter



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonnes connaissances de la fonction exercée au sein d'un établissement sanitaire

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Médecins DIM
- Directeurs administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Retour d'expérience, exercices, études de cas/de situations
- Échanges et mutualisations

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- DIM experts dans le cadre des contrôles par les commissaires aux comptes
- Expert-comptable et commissaire aux comptes